

**KRAMER**<sup>®</sup>



ENGAGEMENTS  
DE RESPONSABILITÉ  
SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE

“

Kramer est un fabricant français de robinetteries depuis 1980. Notre entreprise s'est imposée comme le leader du marché de la MDD (Marques de Distributeurs) en France, concevant des produits pour les plus grands groupes de distributions Français. Nos produits sont à destinations des professionnels et des particuliers.

Nos robinetteries respectent les normes sanitaires les plus exigeantes tout en s'inscrivant dans un design intemporel. En effet, au sein de Kramer, aucun compromis n'est possible sur l'exigence apportée à la qualité de nos produits. Nous souhaitons incarner l'équilibre entre le savoir-faire artisanal et la puissance industrielle. En 2019, ce n'est pas moins de 600 000 robinets qui ont été fabriqués et expédiés sur le territoire français tout en garantissant une attention minutieuse aux détails et à la performance de nos produits.

MANUEL RODRIGUEZ  
PRÉSIDENT

I.  
ENGAGEMENT  
DANS UNE  
DÉMARCHE RSE  
GLOBALE

# I. ENGAGEMENT DANS UNE DÉMARCHE RSE GLOBALE

---

Aujourd'hui, nous souhaitons nous engager dans une démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises, telle que définie dans la norme ISO 26 000, à savoir : la responsabilité d'une organisation vis-à-vis des impacts de ses décisions et activités sur la société et sur l'environnement, se traduisant par un comportement éthique et transparent qui :

- Contribue au développement durable
- Prend en compte les attentes des parties prenantes
- Respecte les lois
- Est intégré dans toute l'organisation et mise en œuvre des relations



A ce titre, nous sommes signataires du Pacte Mondial du Global Compact des Nations Unies depuis 2020, ce qui nous engage à respecter et promouvoir dix principes relatifs au respect des Droits Humains, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Ces principes sont les suivants :

**Droits de l'Homme :**

**Principe 1** : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme.

**Principe 2** : Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des Droits de l'Homme.

**Normes internationales du Travail :**

**Principe 3** : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.

**Principe 4** : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.

**Principe 5** : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.

**Principe 6** : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

**Environnement :**

**Principe 7** : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.

**Principe 8** : Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

**Principe 9** : Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

**Lutte contre la corruption :**

**Principe 10** : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.



*Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rendre sur le site du Global Compact.*

## II. POLITIQUE SOCIALE

KRAMER porte une attention toute particulière aux enjeux sociaux liés à son activité, et donc aux conditions de travail et à l'épanouissement de ses salariés.

Cette partie vise à expliciter nos engagements pour chacun des sujets suivants :



**PRÉCISIONS SUR LES  
EFFECTIFS ET  
DIVERSITÉ**



**SANTÉ ET SÉCURITÉ  
SUR LE LIEU DE  
TRAVAIL**



**CONDITIONS DE  
TRAVAIL ET  
PROTECTION  
SOCIALE**



**DÉVELOPPEMENT DU  
CAPITAL HUMAIN**



**DIALOGUE SOCIAL**



**DROITS DE L'HOMME**

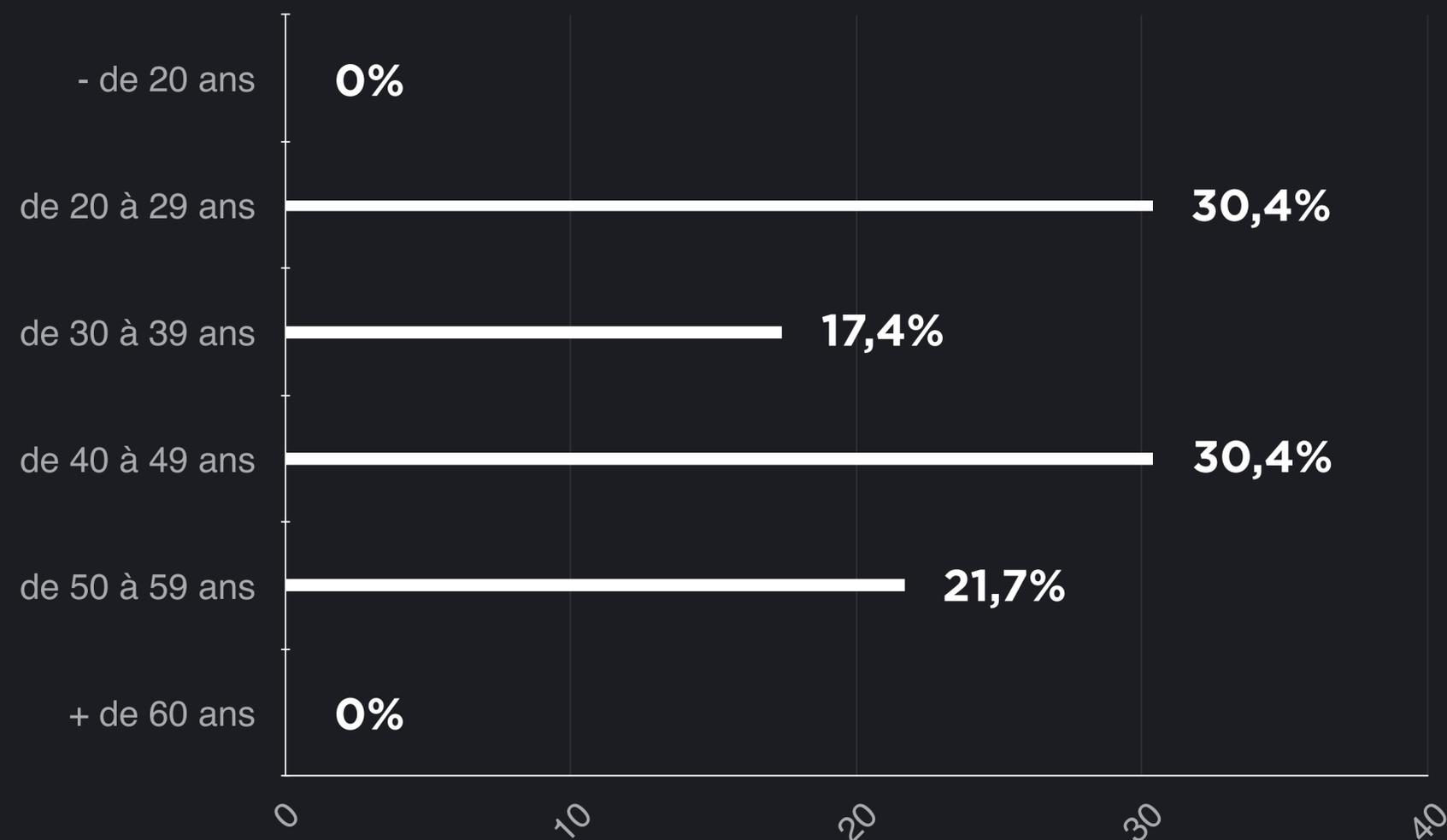
# 1. PRÉCISION SUR LES EFFECTIFS ET LA DIVERSITÉ

Nous nous engageons à favoriser l'accès à nos métiers aux femmes, et à garantir l'égalité entre les sexes au sein de notre entreprise.

À la fin novembre 2020, nous avons 78% d'employés femmes et 22% d'employés hommes.

Les postes de manutention, et à responsabilité sont occupés par beaucoup de femmes. L'égalité hommes / femmes, et l'accès à ces postes, est en effet encouragé.

Nos salariés sont répartis comme suit dans la pyramide des âges :



## 2.CONDITIONS DE TRAVAIL ET PROTECTION SOCIAL

---

Nous œuvrons à ce que nos salariés puissent travailler dans les meilleures conditions possibles et bénéficient davantage sociaux. A ce titre, nous avons mis en place plusieurs actions :

- Toutes les heures supplémentaires réalisées par nos salariés sont rémunérées.
- Les salariés, quel que soit leur niveau hiérarchique, peuvent se voir attribuer des congés supplémentaires dans certains cas de figure, au-delà des jours de congés légaux. Cela a par exemple été récemment le cas avec le contexte lié à la Covid : des employés ayant été particulièrement mobilisés, ayant fourni effort particulier, se sont vus attribuer des jours de congés en plus de leurs jours de congés habituels.

KRAMER est en train de faciliter le recours à des pratiques de télétravail.

En 2020, il a été expérimenté au niveau du service de comptabilité.

Afin de rendre l'accès au télétravail plus large, nous venons de mettre en place un firewall qui permettra à nos salariés d'accéder de façon sécurisée aux différents documents de travail depuis chez eux.



Nous avons mis en place une couverture des soins de santé des salariés. A ce titre, un système de mutuelle a été mis en place un an avant qu'il soit obligatoire d'en proposer une.

Nous avons mené un travail d'analyse auprès des salariés afin de déterminer l'offre qui correspondrait le mieux à leurs besoins : une mutuelle proposant une couverture maximale a été sélectionnée.

100% des salariés se sont vus proposer la mutuelle, et tous ceux qui souhaitent y souscrire sont couverts par cette dernière. Le coût de la mutuelle est pris en charge par l'entreprise à hauteur de 50%. A date, 71% des salariés sont couverts par cette mutuelle, quand seulement 42% des effectifs l'étaient en 2015.

# COUVERTURE DES SOINS



# 3. DIALOGUE SOCIAL

---



KRAMER cherche à structurer le dialogue social entre les représentants du personnel et la direction. Chaque rencontre ayant lieu fait l'objet d'un compte-rendu.

Au-delà de ce dialogue social collectif, KRAMER souhaite être à l'écoute des salariés au niveau individuel. Une enquête de satisfaction a donc été réalisée en novembre 2020 auprès des salariés de KRAMER. Il en ressort les statistiques suivantes

- 100% des salariés sont fiers de travailler dans l'entreprise (78,3% « tout à fait d'accord » et 21,7% « plutôt d'accord » en réponse à l'affirmation : « Je suis fier/fière de travailler dans mon entreprise »).
- 95% des salariés estime que l'ambiance de travail est bonne (60,9% « tout à fait d'accord » et 34,8% « plutôt d'accord » en réponse à l'affirmation : « L'ambiance de travail est bonne »).
- 100% des salariés estime que leur « entreprise prend en compte le mieux possible la conciliation vie professionnelle et vie personnelle » (82,6% « tout à fait d'accord » et 17,4% « plutôt d'accord »).
- 91% des salariés estiment qu'ils disposent d'espaces de parole identifiés où ils peuvent échanger librement (52% « tout à fait d'accord » et 39,1% « plutôt d'accord »).
- 100% des salariés sont satisfaits de leur entreprise (73,9% « tout à fait d'accord » et 26,1% « plutôt d'accord » en réponse à l'affirmation : « En résumé, suis satisfait(e) de mon entreprise »).

Cette démarche de consultation du personnel a vocation à être renouvelée annuellement



# 4. SANTÉ ET SÉCURITÉ SUR LE LIEU DE TRAVAIL

---



## **A - EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE**

Les procédures santé et sécurité sont clairement affichées et mises à disposition de tous les employés. A leur arrivée, 100% des salariés se voient remettre un ensemble d'Equipements de Protections Individuelles. Tous nos employés ont entre autres des chaussures de sécurité.

## B - PRÉVENTION DES TMS

Kramer va au-delà de la réglementation sur la limitation du port de charge. En effet, la loi indique que les salariés ne peuvent pas porter des charges de plus de 25 kilogrammes. Notre entreprise a abaissé ce seuil à 20 kilogrammes pour début 2021, et le baissera à 17 kgs d'ici 2022. A noter également que pour éviter le port de charge physique, 100% des salariés ont des convoyeurs individuels à leur disposition.

Cet objectif de limitation du poids a été communiqué à tous les acheteurs afin qu'ils en alertent leurs fournisseurs respectifs.

Toujours pour limiter le port de poids, nous avons acheté, en 2 vagues 2019 et 2020, des transpalettes ciseaux qui permettent à nos collaborateurs à la production (section assemblage et section conditionnement) d'amener les charges lourdes à une hauteur ergonomique tout en ménageant le dos. Cet outil évite aux opérateurs de se baisser et de soulever des colis qui, bien qu'aux normes en vigueur, peuvent s'avérer dangereux dans le cadre de gestes répétés. Nous n'avons pas à déplorer, fort heureusement, des arrêts de travail en l'absence de ces dispositifs, mais cet achat a un but préventif et il est également le fruit du dialogue permanent avec notre personnel.

Enfin, des coudières ont récemment été achetées pour pallier les troubles musculosquelettiques pouvant être créés du fait de gestes répétés.



## C - SÉCURITÉ DES ÉQUIPEMENTS

Des inspections régulières ont lieu sur les aspects de sécurité électrique. Tous les équipements, tout le matériel de manutention et de travail est inspecté : le tiers externe vérifie qu'il est bien aux normes, qu'il n'y pas de problèmes de masse, etc. Nous conservons les rapports de contrôles et de visite fournis par Dekra (tiers externe), par exemple lors des inspections des installations électriques et les vérifications trimestrielles du compacteur à déchets (presse à carton) ; ou par Still pour les revues des chariots de levage.

Nous avons également des inspections réglementaires régulières par le fabricant d'extincteurs.





## D - FORMATION SUR LES RISQUES LIÉS À LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ

Une formation est obligatoire pour la conduite des chariots : les salariés ne peuvent pas le conduire sans permis spécifique.

Nous nous sommes engagés dans la formation des employés présents sur site de fabrication aux gestes de premier secours : 50% le sont à date. Depuis 2018, nous avons en effet initié plusieurs vagues de formation de salarié sauveteur secouriste du travail (SST). La dernière en date a été menée sur le premier semestre 2020 (initiative suspendue pour cause Covid). L'idée est que 100% de nos salariés ait eu droit à cette formation et dispose d'un brevet individuel. Une fois cet objectif atteint, nous procéderons chaque année à la remise à niveau de nos salariés, et à la formation des nouveaux salariés. 75% de nos salariés actuels ont le brevet.

## E - INDICATEURS DE SANTÉ ET SÉCURITÉ

En 2019, nous avons commencé le suivi des indicateurs de fréquence d'accidents du travail avec arrêt de travail pour les employés et du taux de gravité des accidents du travail avec arrêt de travail pour les employés.

Ainsi en 2019, ils étaient de :

Nous avons pour objectif de limiter le plus possible les accidents, et ainsi de faire diminuer dans le temps ces deux indicateurs.

Par ailleurs, l'enquête de satisfaction de novembre 2020 précédemment citée fait ressortir que 96% des employés sont « tout à fait d'accord » ou « plutôt d'accord » pour dire que « les conditions d'hygiène, de santé et de sécurité sont satisfaisantes au sein de l'entreprise ».



Fréquence d'accidents du travail avec arrêt de travail pour les employés – (nombre total d'accidents du travail avec arrêt) x 1 000 000 / nombre total d'heures travaillées dans toute l'entreprise : 54,54

Taux de gravité des accidents du travail avec arrêt de travail pour les employés – (nombre total de jours perdus à cause des accidents du travail) x 1 000 / nombre total d'heures travaillées : 0,245





## F. AUTRES MESURES DE SÉCURITÉ



Pour limiter l'exposition au bruit, les machines bruyantes sont éloignées du reste des autres infrastructures de production. Par exemple, nous disposons d'un compresseur, qui n'est pas sur site de production. Nos machines fonctionnent en pneumatique plutôt qu'hydraulique pour limiter le bruit.



Les salariés se rendent aux visites obligatoires de la médecine du travail.



Un défibrillateur a été installé dans le hall de notre usine en Juin 2017.

# 5. DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN

---



## FORMATION ET GESTION DE CARRIÈRE

Pour certaines embauches, Kramer est un organisme de formation. Nous formons donc des collaborateurs aux compétences nécessaires l'exercice de leur poste.

Un passeport formation a par ailleurs été mis en place pour tous les salariés. Ces passeports permettent de mieux d'identifier leurs formations respectives, leurs envies d'évolution. Grâce à eux, nous avons pu faire évoluer des collaborateurs vers des fonctions correspondant mieux à leurs qualifications et intérêts.

A titre d'exemples : deux collaboratrices entrées chez nous au même poste d'agent d'emballage. Le passeport a permis d'identifier leur formation respective et nous avons pu faire évoluer chacune vers un poste d'assistante achats pour la première et responsable administration des ventes pour l'autre. Une autre salariée, entrée en qualité d'agent de montage, occupe actuellement les fonctions de chef de section conditionnement, ce qui a également été possible grâce au passeport formation.

L'enquête de satisfaction de novembre 2020 précédemment citée fait ressortir que 91% des employés sont « tout à fait d'accord » ou « plutôt d'accord » pour dire qu'ils disposent des compétences et connaissances requises pour leur poste.

Sur l'année 2019, les employés de KRAMER ont suivi en moyenne 36 heures de formation. Il existe néanmoins des disparités fortes en termes de nombre d'heures de formation : nous essaierons donc d'harmoniser cet accès aux formations dans les années à venir (bien que de nombreuses formations prévues en 2020 aient été reportées à cause de la Covid).

# RECRUTEMENT

---



KRAMER s'attache à ce qu'il n'y ait aucune discrimination lors du processus de recrutement. Par ailleurs, lors d'un recrutement, les charges y étant liées, notamment les frais du participant, sont pris en charge par l'entreprise.

# EVALUATION DES SALARIÉS

---

L'an prochain, un système d'évaluation individuelle annuelle sera mise en place. Les bonnes pratiques en la matière, dorénavant et déjà mises en place au sein d'une autre enseigne du groupe, Horus, seront transposées à KRAMER. A ce titre, nous avons en effet pour objectif de mener un entretien annuel avec chaque salarié. Chacun pourra s'exprimer sur son année passée, son année à venir, ses objectifs, les forces et faiblesses au niveau de ses compétences, ses besoins de formation, ses perspectives d'évolution (notamment en lien avec le passeport formation).



# 6. DROIT DE L'HOMME

---



**La liberté d'association  
et à reconnaître le droit  
de négociation collective**



**L'élimination de toutes  
les formes de travail  
forcé ou obligatoire**



**L'abolition effective du  
travail des enfants**



**Promouvoir et respecter la  
protection du droit  
international relatif aux  
droits de l'Homme dans leur  
sphère d'influence.**



**L'élimination de la  
discrimination en matière  
d'emploi et de  
profession.**



**Veiller à ce que nos  
filiales ne se rendent pas  
complices de violations  
des droits de l'Homme.**

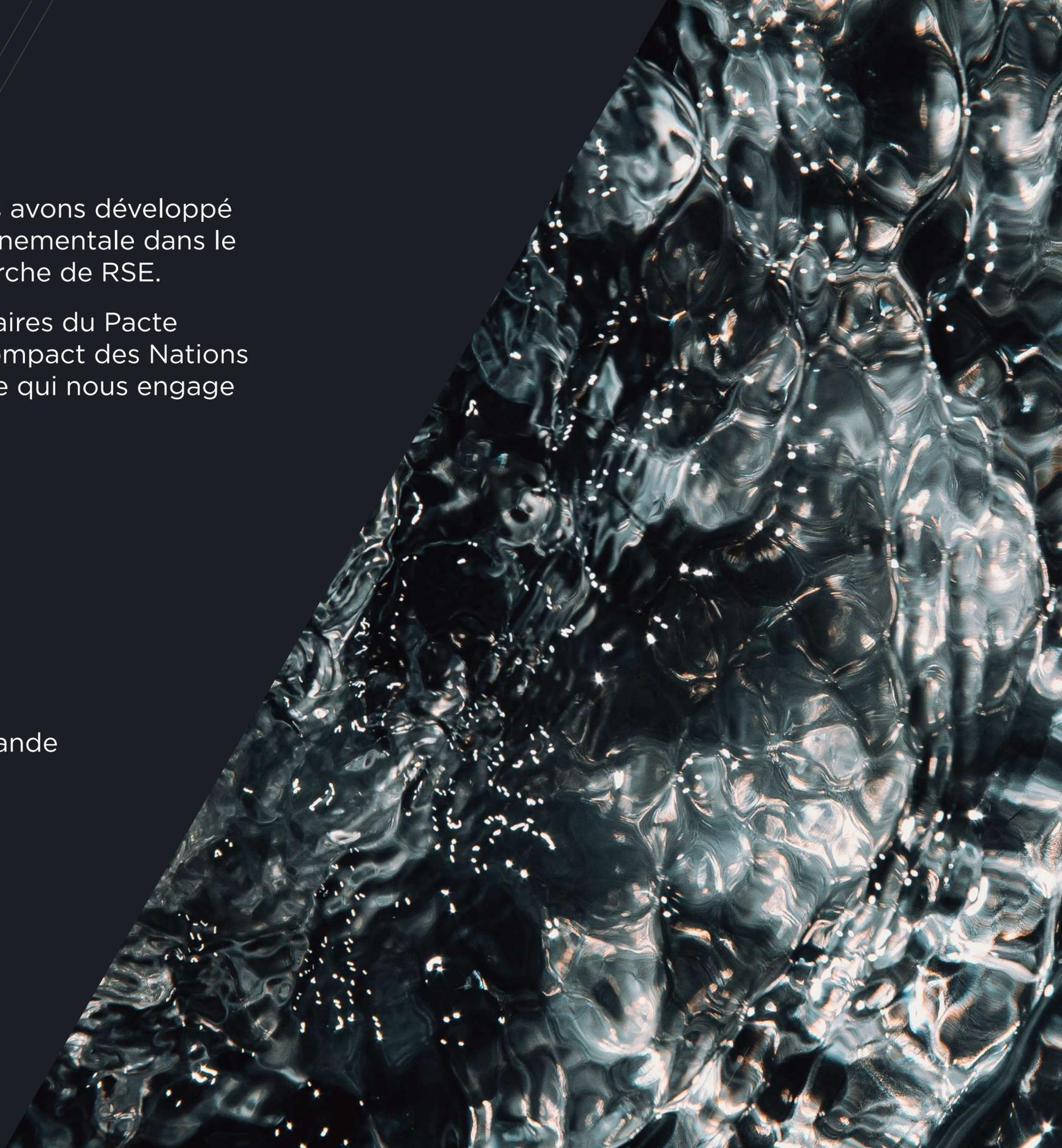
II.  
POLITIQUE  
ENVIRONNEMENTALE

Etant une PME, l'impact environnemental direct de Kramer est relativement limité. Néanmoins, nous nous devons de prendre position en faveur de la protection et de la préservation de l'environnement. L'entreprise a pour ambition de prévenir des pollutions occasionnées par son activité et d'adopter une utilisation durable des ressources.

Par conséquent, nous avons développé une politique environnementale dans le cadre de notre démarche de RSE.

Nous sommes signataires du Pacte Mondial du Global Compact des Nations Unies depuis 2020, ce qui nous engage à :

- Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes environnementaux
- Entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
- Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.



# 1. ENGAGEMENTS

---

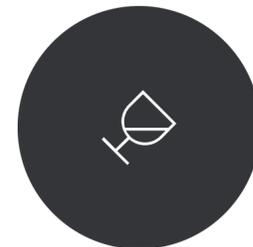
Cette politique vise à expliciter nos engagements pour chacun des sujets suivants :



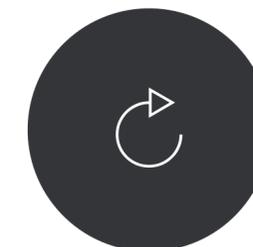
**CONSOMMATION  
D'ÉNERGIE**



**GESTION  
DES DÉCHETS**



**CONSOMMATION  
D'EAU**



**DÉMARCHE  
ÉCO CONCEPTION DES  
PRODUITS  
D'EMBALLAGES**



**CONSOMMATION  
DE PAPIER**



**CONSOMMATION  
DURABLE**

## 2. CONSOMMATION D'ÉNERGIE

---

*Nous recherchons à réduire notre consommation d'énergie par la modernisation de nos équipements et infrastructures. Un document dédié existe sur notre stratégie d'économie d'énergie.*

### A- CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ

A ce titre, un relamping LED de tous les locaux est en cours. Une première phase a été réalisée en 2020 : toutes les tables de montage, soit plusieurs dizaines de postes, ont été équipés en LED, tout comme les bureaux. La deuxième phase a été ralentie par l'épidémie de Covid, mais visera à équiper les 50% restant des infrastructures (tous les entrepôts, l'éclairage général, zones de stockage), avec un objectif d'éclairage 100% LED à court terme (2021).

Cette démarche a déjà permis de réduire significativement la consommation électrique de l'entreprise. En effet, notre site de production à Etain a vu sa consommation énergétique passer de 59 méga watts en 2017 à 53 méga watts en 2019. Cela représente donc une réduction de 10% de notre consommation en deux ans.

Nous avons également installé des détecteurs de présence à infrarouges dans les sanitaires, afin d'optimiser notre consommation d'électricité.



## B - ISOLATION THERMIQUE

Par ailleurs, Des travaux d'isolation thermique ont été menés en 2020 sur notre site de production, notamment au niveau des toits qui étaient mal isolés, en vue de limiter la déperdition de chaleur. Notre objectif était de baisser notre consommation de gaz pour le chauffage de 10 à 15%.

Nous avons également réalisé l'isolation par bardage double pot d'une grande partie des façades du site, la dernière partie devant intervenir avant la fin de l'année en cours.

## C - EMPREINTE CARBONE

Enfin, nous avons entamer une démarche de certification FDES par le biais du syndicat Evolis. Celle-ci établira le bilan carbone de notre activité. Nous souhaitons être proactifs car cette démarche sera selon nous bientôt obligatoire. Evolis, en réalisant une démarche commune pour le compte de ses adhérents robinetiers, souhaite donc élever notre niveau de maturité sur ce sujet en anticipation.

Nous avons d'ores et déjà réalisé des déclarations environnementales pour certains de nos produits, comme des mélangeurs, correspondant aux normes NF EN 15804+A1 et NF EN15804/CN. Ces déclarations précisent de nombreux indicateurs environnementaux liés au cycle de vie du produit.

# 3. CONSOMMATION D'EAU

---

Nous avons réduit notre consommation d'eau par l'installation de plusieurs équipements.

Une nouvelle infrastructure a été construite, à savoir un laboratoire hydraulique, qui fonctionne en circuit fermé. Toute l'eau utilisée pour les essais menés dans ce laboratoire et utilisée en circuit fermé. L'adoucisseur d'eau qui y est intégré permet ainsi de retraiter l'eau et d'utiliser la même eau pour toute l'année. Lors de l'installation de cette infrastructure, l'objectif était de diminuer par 5 notre consommation d'eau : ce dernier a été atteint.

Par ailleurs, l'utilisation d'eau a été supprimée dans les tests produits que nous faisons dans notre laboratoire. Il y a dix ans, nous testions les robinets par échantillonnage et à l'eau. Aujourd'hui ils sont tous testés, et le sont à l'air. Cela

permet donc à la fois d'assurer la qualité de toutes les unités vendues et de réduire notre consommation d'eau de façon importante, puisqu'il n'y en a plus aucune pour les tests produits.

Nous avons enfin mis à profit notre expertise en robinetterie pour réduire la consommation d'eau quotidienne par les salariés. Des dispositifs de robinetterie électronique ont par exemple été installés dans les parties communes, comme le réfectoire et les sanitaires. La technologie qui leur est intégrée (détection de mouvement, débit coupé au bout d'un certain temps) permet de diminuer notre consommation d'eau au quotidien. Ces robinetteries électroniques font partie de nos produits.

Notre consommation d'eau reste assez faible : en 2019, elle a été de 126 mètres cubes, soit de 0,126 mégalitre.

Entre 2013 et 2019, notre consommation d'eau a baissé de 34%.



# 4. CONSOMMATION DE PAPIER

---

L'entreprise est passé en 2010 à un processus de facturation via EDI (échange de données informatisées), en ayant notamment comme objectif de consommer moins de papier (et la fluidification des processus). L'utilisation de PDF certifiés permettra en effet à court terme de passer au zéro papier pour la facturation. A fin 2020, le recours à ces factures dématérialisées représentaient 90% de notre chiffre d'affaires.

Il subsiste donc encore une petite partie de nos clients qui ne fonctionnent pas encore sur ce système : nous souhaitons les accompagner dans ce changement pour atteindre notre objectif de facturation 100% dématérialisée.



# 5. GESTION DES DÉCHETS

---

KRAMER cherche à réduire le volume de déchets générés par son activité, et à favoriser leur recyclabilité ainsi que leur recyclage effectif.

Un manuel de politique en matière de déchets explique notre politique de tri détaillée et présente également un volet sur nos achats d'emballages. Se référer pour ce point au document « Procédure de tri des Déchets » de KRAMER, présentant les différents dispositifs et zones de triage présents sur site.

Les déchets de laiton, de zinc (zamac), d'inox, liés aux encres, de plastiques, de cartons générés par notre activité sont triés au sein de l'entreprise. Un document formalise la procédure de tri des déchets à suivre. Par ailleurs, nous travaillons avec Suez pour que nos déchets papier, carton et plastiques soient revalorisés.

En 2019, nous avons remis à Suez 41,44 tonnes de papiers/cartons, et 1,92 tonnes de plastiques.

D'autres actions relatives à nos déchets sont précisées dans la partie ci-dessous, notamment concernant le réemploi des palettes en bois que nous utilisons.



# 6. DÉMARCHE D'ÉCO- CONCEPTION DES PRODUITS ET EMBALLAGES

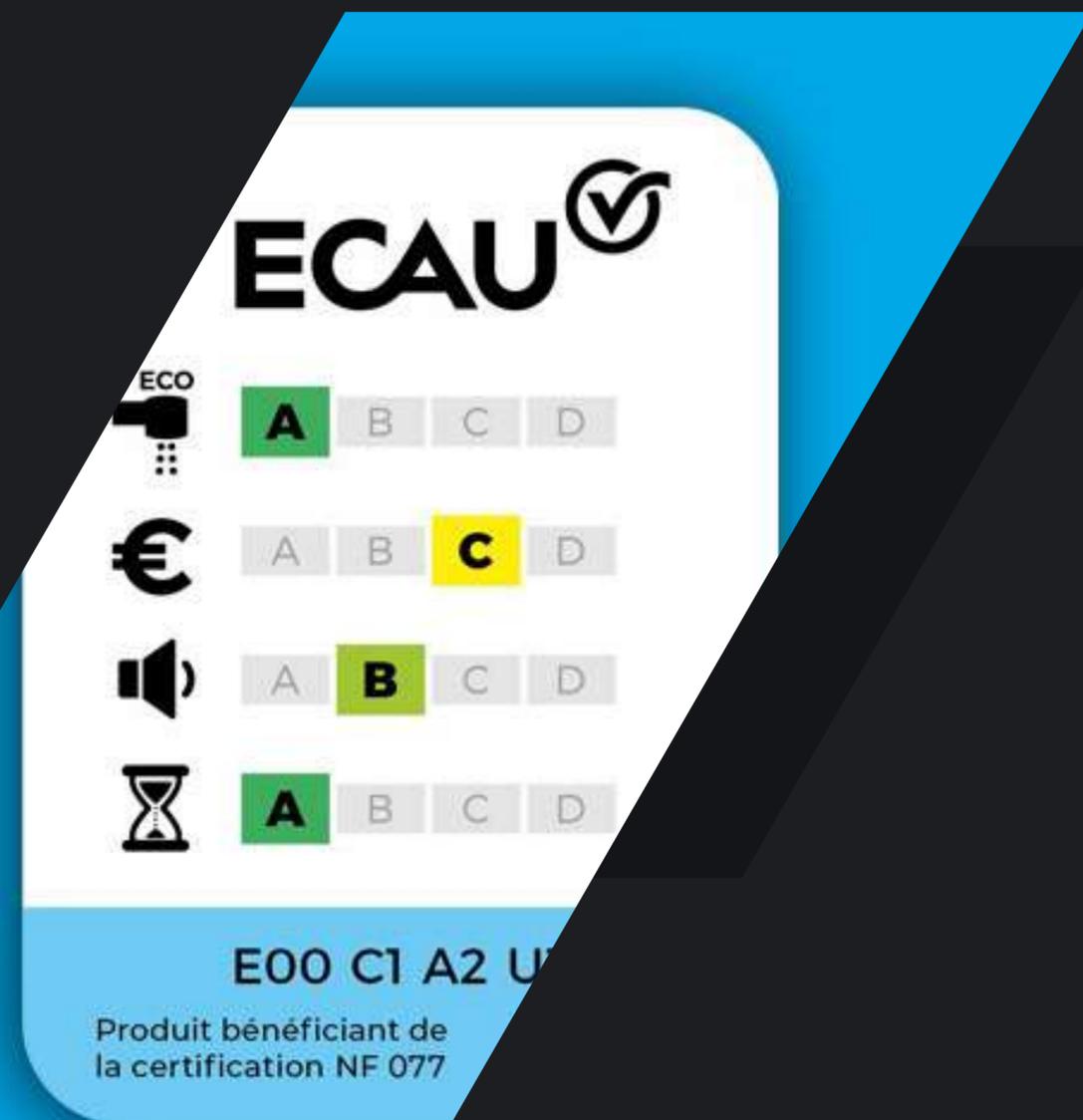
---



## A - ACTIONS D'ÉCO- CONCEPTION DES PRODUITS

Nous concevons nos propres moules de fonderies tout en respectant scrupuleusement le dessin d'origine validé par notre studio en prenant en comptes les caractéristiques techniques finales du produit. Notre société a la particularité d'être à la fois une société artisanale et industrielle. Disposant de son propre appareil de production, Kramer contrôle l'ensemble de son processus de fabrication.

Nous avons donc mis en place une action pour réduire les matières premières utilisées dans la composition des produits : nous utilisons du polyamide Grivory (matériau plastique chargé en fibres de verre) pour nos pièces de décolletage internes et pour d'autres composants pouvant être remplacés. Le polyamide Grivory a l'avantage d'être moins énergivore dans sa production et plus léger en poids que les matières que nous utilisions auparavant pour ces parties ( par exemple le laiton, fait de zinc et cuivre).



Par ailleurs, plus de 90% de nos produits sont fabriqués en France en privilégiant des circuits courts.

Nous avons également intégré des dispositifs permettant de réduire leur impact environnemental lors de leur phase d'usage (via la consommation d'eau par l'utilisateur). Par exemple, des robinets comprennent des cartouches C2, qui créent un blocage intermédiaire du débit lors de leur usage. Ce point de blocage permet de réduire automatiquement de 50% le débit de l'eau et donc le volume déversé.

Enfin Kramer est expert dans la fabrication de robinetteries françaises NF (077). À ce titre, tous les produits de robinetterie du groupe Kramer, dont ceux de l'entité Kramer, sont soumis à des contrôles E.A.U. Ces normes garantissent un niveau élevé de résistance à l'usure et permet donc de garantir une durée de vie plus longue de nos produits. Toujours concernant les phases d'usage et de fin de vie, une action sera menée en 2021 pour transposer un dispositif de SAV déjà existant au sein d'une autre enseigne soeur, à savoir Horus. En effet, La marque Horus a directement pris en charge le SAV en ce qui concerne la gestion des pièces détachées par l'usine. Cette initiative a rencontré un franc succès et il a donc été acté que l'entité KRAMER allait également proposer ce service. KRAMER est donc en train de prendre en main son SAV afin de proposer un service de reconditionnement et/ou de remise en l'état des pièces vendues (technique et esthétique). Le but est pour nous, dans une dynamique d'économie circulaire, de refaire d'une pièce d'occasion un produit neuf. Il est possible de découvrir ce service au lien suivant : [www.servicehorus.fr](http://www.servicehorus.fr).

## B - ACTION D'ÉCO- CONCEPTION DES EMBALLAGES

Nos packagings contiennent peu de matériaux distincts et peuvent donc être plus facilement séparés (et donc potentiellement plus facilement recyclés) : du papier, du carton, et des mousses en polyéthylène. Ils ne contiennent ni PET, ni aluminium, ni polypropylène, ni polystyrène.

Nous avons choisi des emballages "EcoWrapp". A ce titre, nous achetons des films sans mandrin, ce qui permet de réduire le volume de films étirables utilisé. Nous utilisons également des particules de calage bio 100% biodégradable issues de farines de céréales, des adhésifs polypropylène sans solvants, des caisses américaines en carton certifiées FSC, Imprim'Vert et recyclables.

De plus, 100% des emballages cartons que nous achetons sont recyclables et/ou en matériaux recyclés (fournisseurs BBA emballages).

Les protections individuelles pour nos robinetteries, dites « mousselines », sont garanties par notre fournisseur italien comme étant recyclables à 100% et comme ne contenant pas de chlorofluorocarbures (CFC). Nous étudions une solution encore moins impactante d'un point de vue environnemental pour les prochaines années.

Enfin, nous avons recours au prestataire Epalia, qui assure la prise en charge de nos palettes bois perdues. Les palettes prises en charge par Epalia sont destinées à être tirées, réparées sur leur plateforme, puis remises en circulation en conservant leur usage de palettes de manutention en bois d'occasion.



# 8. CONSOMMATION DURABLE

---



Nous souhaitons permettre aux consommateurs de comprendre les impacts de leurs choix de produits sur leur bien-être et sur l'environnement Kramer.

C'est pourquoi nous affichons la nouvelle étiquette performances du classement ECAU sur l'ensemble de nos boîtages. Le but est de garantir à nos clients finaux une meilleure lisibilité et une meilleure compréhension des caractéristiques techniques de nos produits en terme d'usure, d'acoustique ou de débit. Cela s'est fait grâce à un partenariat avec le CSTB.

Kramer est par ailleurs le premier fabricant de robinetterie à proposer une garantie de 10 ans sur l'ensemble de ses produits, soit le double de la durée que les autres fabricants proposent (5 ans de garantie en général dans la profession). Une indication précisant cette garantie de 10 ans est présente sur tous les boîtages des robinetteries du groupe.

III.  
AUTRES ACTIONS

# PROTECTION DE LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS

---

Nous proposons depuis plusieurs années des robinets thermostatiques, qui possèdent la particularité d'avoir une bague de blocage à 38°C. Il s'agit d'un dispositif de sécurité anti-brûlures pour nos clients finaux.

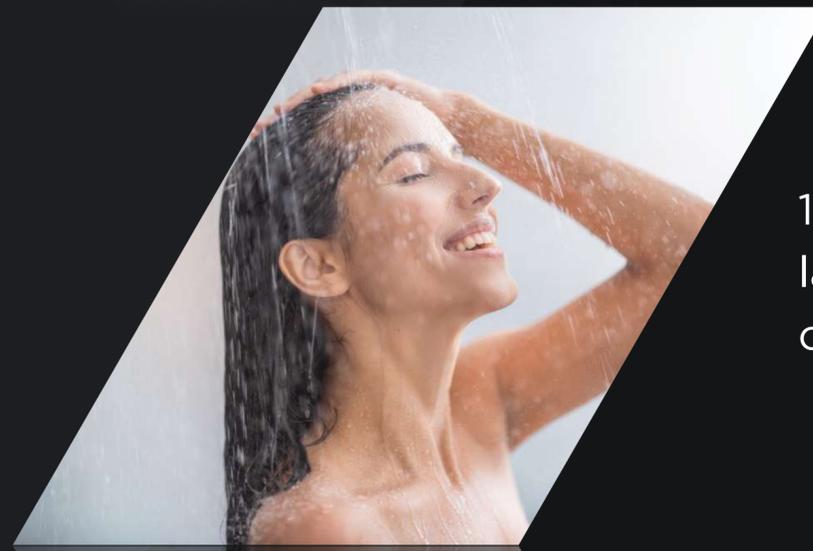
Si nous pouvons faire encore mieux dans les années à venir, force est de constater que nos ventes de produits comprenant ce dispositif ont connu une croissance de 100% sur les 5 dernières années, passant de 10 à 20.000 pièces. Elles représentent aujourd'hui près de 6% du nombre de total de robinetteries commercialisées proposant ces dispositifs d'économie d'énergie.

Si l'on ramène ces chiffres aux robinetteries de douche pour lesquels ce dispositif représente un intérêt d'autant plus marqué, ces dispositifs anti-brûlures et blocage de température représentent près d'1/4 (25%) des robinetteries commercialisées.

Par ailleurs, 100% de vos produits sont conformes à la réglementation ACS (Attestation de conformité Sanitaire), répondant ainsi à de hautes exigences de santé et de sécurité des consommateurs lors de leur usage.



bague de blocage sur les robinets à 38 degrés, sécurité antibrûlures en corrélation avec les normes imposées par le CSTB.



100% des nos produits sont conformes à la réglementations ACS (Attestation de conformité sanitaire).

# ACTIONS LIÉES AUX ACHATS RESPONSABLES

---

Le sujet des achats responsables, ainsi que la formalisation de politiques sur les sujets attenants, sera un axe de travail pour les années à venir. Nous sommes bien évidemment déjà, dans nos pratiques, coutumiers de comportements responsables dans les pratiques achats, mais manquons à date d'éléments formalisant cette posture.

KRAMER a déjà néanmoins mis en place quelques actions liées à des pratiques d'achats responsables :

- Depuis début décembre 2020, une clause RSE est communiquée à tous nos fournisseurs de marchandise (environ 80) en annexe des bons de commandes que nous leur faisons parvenir. Celle-ci stipule que les fournisseurs et leurs sous-traitants s'engagent, dès lors qu'ils travaillent avec KRAMER, à (entre autres) :
  - o Ne pas recourir au travail dissimulé, conformément à l'article L.324-10 du Code du Travail, et plus généralement s'engage à respecter l'ensemble de ses obligations définies dans le même code.

- o rapporter la preuve qu'il s'est acquitté de ses obligations de déclarations auprès des autorités administratives sociales et fiscales telles que prévues à l'article L 324-10

- o respecter la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant, ainsi que les conventions de l'Organisation Internationale du Travail, auxquelles la France adhère, et dont les thèmes sont repris dans la norme SA\*8000

- o respecter la législation française concernant la Protection de l'Environnement, tant dans le cadre de ses activités propres que de ses prestations pour KRAMER.

L'entreprise KRAMER précise également qu'elle se réserve le droit de mettre fin aux relations commerciales entretenues si des fournisseurs ne respectaient pas ces engagements.

# ACTIONS LIÉES AUX ACHATS RESPONSABLES

---

- Nous envoyons également à nos fournisseurs des attestations afin qu'ils s'engagent à ne pas employer de salariés étrangers entrant dans le cadre des articles D8254-2 et L5221-2 du code du travail, et à ne faire réaliser les prestations que par des salariés régulièrement déclarés et employés, conformément aux dispositions légales en vigueur et notamment aux articles L.1221-10, L.3243-2 et R.3243-1 du Code du travail. Ces attestations doivent nous être renvoyées signées.
- Nous travaillons uniquement avec des fournisseurs qui, lorsqu'ils sont concernés par cette réglementation, sont conformes avec la réglementation REACH. Nous veillons effectivement à ce qu'ils soient en possession de certifications ACS, indiquant qu'ils sont dans les listes positives du REACH.



# ACTIONS SOCIÉTALES

---

Nous avons construit depuis de nombreuses années des partenariats avec des lycées professionnels. Leurs élèves viennent effectuer des stages au sein de notre entreprise, et ces derniers débouchent régulièrement sur des recrutements.

Depuis octobre 2020, KRAMER est devenue adhérent au réseau ENTREPRENDRE et participe, tant financièrement qu'humainement, à l'accompagnement de projets de création de jeunes (et moins jeunes) entrepreneurs. Ce réseau, créé en 1986, est reconnu d'utilité publique, et est un acteur majeur de la création d'emplois dans les territoires. Via l'activité bénévole de chefs d'entreprises, dont celui de KRAMER, il a pour finalité la création de PME et d'ETI sur les territoires et accompagne des entrepreneurs à potentiel de création d'emplois pour les aider à réussir leur création, reprise ou croissance d'entreprise.

Pour en savoir plus sur ce réseau : <https://www.reseau-entreprendre.org/fr/accueil/>.



An aerial photograph of a rugged mountain valley. A river flows through the center, and a large glacier is visible on the left side. The terrain is rocky and sparsely vegetated. The overall tone is dark and moody.

**KRAMER®**